L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JUIN 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 3 JUIN.

☞ Nous avons [illegible] à la seconde page, pour les nouvelles qui ont paru dans l'édition du soir, ainsi que pour les ventes judiciaires et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par [illegible] à son magasin d'encan, marchandises [illegible], chaussures et chapeaux. [illegible]

Par B. T. M[illegible] à son magasin d'encan, tabac de la Virginie [illegible], liqueurs, &c.

Par [illegible] au No [illegible] de la rue Royale, meubles. Par [illegible] de la rue de Chartres [illegible] et chapeaux.

Fabrication artificielle de la glace.

Industrie locale.

Tout le monde sait qu'il est aisé de produire artificiellement de la glace par l'abaissement de la température au moyen de la vaporisation. Mais ce qu'ignorent peut-être beaucoup de gens, c'est qu'aux expériences du cabinet de chimie, a succédé la grande fabrication industrielle. Faire de la glace était chose facile, en faire à bon marché, voilà tout le point.

C'est précisément le problème qu'a victorieusement résolu un savant français, M. Carré, dont les appareils fonctionnent en ce moment à l'Europe dans bonne partie de la glace qui y est consommée. La concurrence de l'ancien commerce est définitivement vaincue. On cessera bientôt de débiter et d'emmagasiner de la glace pendant l'hiver, parce que les dépenses que nécessite cette opération sont plus considérables que le prix de revient de la glace obtenue artificiellement.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que la Nouvelle-Orléans va bénéficier de la précieuse invention de M. Carré. Quelques capitalistes entreprenants, désireux d'assurer à notre ville un approvisionnement abondant de glace à bas prix, ont conclu avec la compagnie française un marché pour l'exploitation de l'appareil en Amérique, et ont déjà établi ou qu'on peut voir fonctionner au coin des rues Orange et Tchoupitoulas.

Avec cet appareil, de dimensions médiocres, ils font de 250 à 300 livres de glace par heure, soit environ six mille livres par jour, en travaillant jour et nuit. Ils se proposent, dès que leur entreprise sera assise sur des bases solides et permanentes, de faire venir d'autres appareils, de manière à fabriquer de la glace pour la consommation de toute la Nouvelle-Orléans. Loin de craindre la concurrence des expéditeurs de Boston, ils déclarent que l'importation de la glace puisse s'opérer dans des conditions exceptionnelles de bon marché, afin de démontrer qu'il leur sera temps [illegible] de lutter avantageusement sur ce terrain avec le commerce du Nord.

Nous ajouterons que la glace faite à l'aide de l'appareil Carré est plus saine que celle qui nous vient du dehors, parce que l'air renfermé dans l'eau congelée a [illegible] retrogradante y séjourne, au lieu de s'en dégager, grâce à la rapidité de l'opération, et rend la glace légère et agréable au goût, en même temps qu'il lui communique une charmante nuance nacrée.

Notre unique but, en signalant la création d'une fabrique de glace parmi nous, est d'appeler l'attention publique sur une industrie qui, pour la Nouvelle-Orléans et la Louisiane, ne saurait manquer d'avoir les plus féconds résultats. Voici maintenant une explication sommaire du procédé de M. Carré, dont l'appareil est appelé à jouer un rôle très important dans d'autres fabrications que celle de la glace.

L'ammoniaque [illegible] substance volatile qui se condense [illegible] d'une pompe, M. Carré l'a utilisé pour la production du froid. On sait que le gaz ammoniac a la propriété de se dissoudre à [illegible] et de les quitter [illegible] et d'une [illegible]. Ce mélange [illegible] est chargé se conserve [illegible]. Ce qui sort de la chaudière y est [illegible] de phénomènes. Les changements d'état [illegible] forme n'ont [illegible] jour, et de [illegible] triomphe de la science appliquée à l'industrie! La machine [illegible] travaille avec régularité et se gouverne elle-même, à peu près comme une machine à vapeur. Pour donner une idée satisfaisante de sa construction, il faudrait citer le rapport dont l'appareil a été l'objet, mais l'espace nous manque.

Nous en avons dit assez, ce nous semble, pour faire comprendre que la production artificielle de la glace sera une nouvelle et précieuse industrie acquise à la Louisiane. Elle l'affranchira d'un monopole dont elle a été trop longtemps à subir les pernicieux effets. La glace sera désormais au nombre des produits de notre Etat, qui n'aura plus besoin d'aller la demander aux latitudes septentrionales.

Nouvelles de Baton Rouge.

Nous lisons dans le *Tour De'Ta* d'hier soir, les nouvelles suivantes:

Plusieurs négociants étaient accusés de complicité dans un commerce de contrebande au delà des lignes. Depuis quelque temps on avait des soupçons, mais [illegible] ne pouvait rien dire de précis. A la fin, deux nègres du ferry divulguèrent le secret. On obtint des preuves et ces négociants condamnés à diverses amendes, furent obligés de vendre leurs fonds et de quitter Baton Rouge. Nous avons ainsi débarrassés de six ou huit personnes d'origine juive. Les principaux opérateurs, c'est-à-dire ceux qui recevaient les marchandises, résident dans Ouest Baton Rouge. L'un d'eux a été condamné à une amende de $2,000 et à jamais reparaître dans la localité. [illegible] approvisionnés par des marchands [illegible] c'est [illegible] parler.

Le besoin de pluie se fait sentir vivement dans les plantations du voisinage. On voit des nuages noirs et on entend le grondement lointain du tonnerre depuis une huitaine de jours, mais le ciel refuse ses eaux à la terre. En beaucoup d'endroits les feuilles commencent à tomber des arbres et des haies. La poussière est épouvantable et chaque brise la soulève dans l'atmosphère et la jette dans les magasins et les maisons. Les hommes et les animaux en sont suffoqués.

Un jour de bonne pluie réjouirait tous les cœurs et ferait tout revivre excepté les récoltes mortes du planteur dans ce district.

Le brigadier général Birge a été appelé ailleurs et le brigadier général Benton lui succède dans le commandement de la place à Baton-Rouge.

CONVENTION.

Séance du 2 juin 1864.

Après une longue discussion sur la question de la magistrature, la Convention a décidé, à une grande majorité, que les juges de la Cour Suprême seraient nommés pour un terme de six ans, et ceux des cours de district et de paroisses pour un terme de quatre ans.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Prévôtale—Un soldat qui s'était égaré et enivré et avait perdu cent quarante piastres, a été envoyé à son régiment. Il s'est engagé, avant de sortir de la Cour, à ne plus goûter de la boisson.

Quatre autres soldats qu'on accusait d'avoir troublé la paix du marché Poydras et refusé de payer la consommation, ont reçu l'ordre de s'acquitter envers les propriétaires.

Un cinquième soldat qui pour obtenir du li[illegible] s'était donné des airs d'officier et avait été jusqu'à montrer le brevet de son lieutenant, a été amené devant le Prévôt. Il en a été quitte pour la peur.

Un caporal reconnu coupable d'avoir frappé le conducteur d'un des chars des chemins de la ville, a été condamné à être dégradé. Il redevient simple soldat.

Un citoyen accusé d'avoir commis une tentative de meurtre sur la personne d'un officier de cavalerie et d'avoir tenu des propos séditieux, a été [illegible] hier. L'accusateur a déclaré qu'on avait [illegible] de l'eau à deux de ses soldats chez le prisonnier, que celui-ci avait failli l'étrangler et avait voulu [illegible] lui porter un coup de couteau. L'accusé a [illegible] qu'il avait donné à l'officier et aux soldats l'ordre de sortir de chez lui [illegible] employé la force que quand [illegible] [illegible]

a été condamné à cent piastres d'amende pour avoir débarqué des marchandises sur la levée, sans le permis nécessaire du maréchal prévôt général.

Enquête—Le cadavre d'Edward Juste, âgé de treize ans, a été trouvé flottant dans le fleuve, hier matin, au pied de la rue Notre Dame. Verdict, noyé. La famille est actuellement au Mexique.

—On a trouvé, au pied de la rue St Pierre, le corps d'un homme noyé. Le défunt portait des vêtements noirs collants. A une heure avancée, personne ne l'avait reconnu.

AFFAIRES FINANCIERES DANS LES DEUX MONDES.

Nous empruntons au *Constitutionnel* la correspondance suivante:

Londres, 29 avril.

Le public anglais était parfaitement fondé à ne point s'inquiéter de la résolution étourdie votée par la Chambre des représentants à Washington, touchant la non reconnaissance du gouvernement impérial au Mexique par le gouvernement fédéral. Le premier steamer parti de New York après celui qui apportait la nouvelle de cette frasque législative, nous apprenait que le Sénat avait ajourné indéfiniment, c'est à dire qu'il avait été mis enterré la susdite résolution.

Quant à la situation critique du marché américain telle que vous la décrivait ma précédente communication, elle n'a fait qu'empirer. Les principales places des Etats-Unis, notamment New York, Boston et Philadelphie subissent une pression monétaire sans exemple. Le change sur l'Europe avait atteint la limite extrême de 193 0/0, et l'or ne s'obtenait plus qu'à une prime soumise aux plus violentes et rapides oscillations, mais dont la moyenne en trois jours a été de 77 pour cent.

Les institutions de crédit et les banquiers particuliers attendent avec une véritable anxiété les mesures que M. Chase va nécessairement dénoncer pour mettre les armées fédérales en état d'entrer en campagne. La presse new-yorkaise continue à lancer de plus belle l'anathème contre le débordement du luxe dans toutes les classes de la population et à conjurer les citoyens de ne point imiter le Paris du Directoire qui se livrait aux prodigalités les plus folles et aux plaisirs les plus désordonnés dans le temps même où le trésor public était aux abois, l'administration sans force, où les revers militaires se multipliaient et où l'ennemi menaçait les frontières de la république.

Vraisemblablement les adjurations des journaux n'auront aucun effet, et les Américains des deux sexes continueront à se parer de bijoux et de soieries et à consommer les objets luxueux que l'Europe leur expédie en plus grande quantité qu'aux époques les plus prospères et les plus calmes.

Il n'en est pas de même dans les Etats confédérés. Le président Davis vient de fortifier par un nouveau décret celui qui fut déjà rendu précédemment sur l'importation des marchandises européennes dites de luxe. Il y aura confiscation des colis, et de plus, les importateurs sont passibles de fortes amendes. Une autre mesure non moins décisive a suivi celle-là. Les autorités séparatistes ne permettront plus aux armateurs nationaux et étrangers le chargement en coton d'un navire, à moins que la cargaison ne se compose d'une moitié au moins de coton appartenant à l'Etat et expédié en Europe pour le payement des intérêts de l'emprunt confédéré.

La connaissance de ce décret a eu pour résultat immédiat d'améliorer le cours des obligations confédérées qui se traitent maintenant de 60 à 61. En décembre dernier, ces mêmes fonds trouvaient difficilement des acheteurs à 35 ou 36. Les derniers succès militaires des sécessionnistes et la réouverture de la navigation du Mississippi sur une certaine étendue de son cours, ont également contribué à la hausse que je viens de signaler.

Cette hausse tranche d'ailleurs d'une façon très remarquable sur la dépression qui depuis deux jours frappe les fonds anglais et étrangers. La politique n'est pour rien dans ce mouvement presque général de baisse. Ce qui l'a provoqué c'est la liquidation de la fin du mois, l'une des plus lourdes que la place ait traversées depuis longtemps.

Les évolutions du numéraire commandées par les souscriptions aux banques nouvelles et anciennes, étant sans doute sur le marché d'une certaine façon, et justifient l'élévation du prix de l'escompte à la Bourse et le taux excessif des reports; mais elles ne mettent point la place en péril, parce que les fonds se déplacent que pour rentrer bientôt après dans les coffres et les portefeuilles des *Joint stock banks*. C'est un va et vient qui n'entraîne point la sortie du métal hors d'Angleterre, et tend incessamment à accroître la facilité des négociations et le développement des transactions commerciales et industrielles. C'est parce que le public a l'instinct de cet état de choses, que les autres entreprises lancées dans la circulation ne trouveront point des souscripteurs aussi nombreux et aussi ardents.

Les arrivages de métaux précieux sont, d'ailleurs revenus à leurs proportions normales—Nous avons reçu cette semaine près de 20 millions de francs, dont 13,250,000 par la malle des Indes Occidentales. Ces 20 millions combleront et au delà les vides opérés dans notre stock monétaire par les envois d'or et d'argent fort modérés d'ailleurs, que, pendant la dernière quinzaine, nous avons faits à l'Egypte, au Brésil et à l'Inde Chine pour achats de coton.

Comme j'ai plusieurs fois appelé l'attention de vos lecteurs sur les ressources extraordinaires des pays désignés sous l'appellation ancienne d'Indes occidentales, au tant que production aurifère et argentifère, il ne sera peut-être point sans intérêt de connaître la composition d'une cargaison apportée de ces pays par les navires de la malle royale dont le service est bien connu. Le *Shannon*, arrivé mercredi, apportait en dollars:

	DOLLARS.
De Tampico,	78,016
De la Vera Cruz,	416,851
Du Mexique pr les divid.	27,067
Do de	17,249
Des ports du Pacifique	398,309
De la Californie,	1,577,996
De Carthagène,	66,573
De l'Amérique centrale	6,546
Des Antilles,	31,472
Ensemble,	2,619,479

ou 530,000 livres sterling.

Le *Shannon* contenait en outre pour 2 205 dollars de joaillerie et pour 13,800 dollars de diamants et pierres précieuses; puis 15 balles de coton, 153 colis de cacao, 41 de café, 82 serons de cochenille, 1 d'indigo, 77 de jalap; 307 caisses de cigares, 101 balles de tabac, 45 de salsepareille, 91 de gingembre, 325 d'écorce, 101 de gomme et 217 colis divers. Ainsi un seul steamer portait tant en métaux qu'en marchandises précieuses, une cargaison d'une valeur de plus de 15 millions de francs. Fréquemment, ce chiffre si considérable déjà, est dépassé, le fret en argent et en or s'élevant de ce seul chef à 18 ou 25 millions de francs.

Si l'on remarque en outre que dans la cargaison en espèces du *Shannon* une somme de 1,577,390 dollars figure, on aura l'explication du ralentissement très marqué des envois d'or à l'Europe par les Etats Unis. L'inquiétude que cause aux détenteurs de métaux précieux les corsaires confédérés a fait donner la préférence aux navires anglais sur les navires de l'Union. Ce changement qui enlève à New York le transit de l'or californien n'est pas sans influence sur la situation monétaire de cette ville et explique une partie de ses embarras.

On avait pensé que l'accroissement du stock en coton dans les entrepôts de Liverpool amènerait une baisse plus ou moins considérable sur le prix du textile. C'est le contraire qui s'est produit. Les filatures, désormais certaines d'un approvisionnement continu, ont acheté davantage et mis en œuvre une plus grande quantité de matière première. D'un autre côté, l'industrie étrangère, mue sans doute par les mêmes considérations, a envoyé à Liverpool des ordres d'achats de beaucoup supérieurs à ceux que les détenteurs recevaient aux époques où les *existences* étaient très faibles.

LE SOULEVEMENT EN ALGERIE.

On lit dans le Bulletin du *Moniteur*, au sujet des affaires d'Algérie et de Turin:

" Une dépêche télégraphique adressée de Frenda, le 29 avril, au gouverneur général de l'Algérie, par le général Deligny, et parvenue aujourd'hui au ministre de la guerre, l'informe que, le 26, le général Martineau Deschesnes a rencontré l'ennemi à Aïn-Legia, près de Keneg-Azir, sur la route de Saïda à Géryville.

" Un défilé que les contingents arabes ont voulu défendre a été franchi par nos troupes; les contingents étaient en pleine retraite sur toute la ligne. Le général Martineau Deschesnes devait partir le lendemain 27 pour arriver à Géryville dans la même journée.

" Les nouvelles de la division de Constantine continuent à être satisfaisantes; les événements de la Tunisie n'exercent aucune action sur les tribus de notre territoire.

" Les correspondances de ce dernier pays, en date du 27 avril, ne signalent aucune modification dans la situation générale. Le bâtiment français *Météore*, commandant Le Hellaco, était arrivé d'Alger, ayant à son bord M. Duval, chef d'escadron d'état-major et aide de camp du maréchal gouverneur général de l'Algérie."

On lit dans le *Diritto*, du 19:

" Les travaux de perforation du Mont-Cenis avancent régulièrement. La longueur de la galerie ouverte dans la grande section dépasse 400 mètres, la longueur de la galerie dans la petite section en comprenant les deux parties est de 2.980 mètres. Le progrès quotidien est de 2 à 3 mètres environ. Le 1er janvier 1864, la dépense intégrale s'élevait à 16,000,000 francs. Pour l'année courante, il a été demandé [illegible] [illegible]

RECEPTION DES AMBASSADEURS JAPONAIS PAR NAPOLEON.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 4 mai:

Nous avons annoncé hier que l'Empereur et l'Impératrice ont reçu en audience publique les ambassadeurs japonais.

S. Exc. Ikeda Tchikogo no Kami a adressé à l'Empereur le discours suivant en langue japonaise, qui a été traduit d'abord en hollandais par l'interprète japonais, puis en français par M. Bickman, secrétaire interprète de la légation de France au Japon:

Sire,

Sur l'ordre que nous avons reçu de S. M. le Taïcoun du Japon, pour donner des preuves de sa sincérité et de son bon vouloir, nous avons l'honneur, en qualité d'ambassadeurs de remettre respectueusement à Votre Majesté les lettres autographes, en souhaitant le bonheur de Votre Majesté et la prospérité de ses sujets.

Depuis qu'un traité a été conclu entre les deux empires, l'amitié s'est étendue de jour en jour; mais, à cause des grands changements dans nos usages contumés, il y a eu des désordres dans le sentiment national, on a fait tous les efforts possibles pour prendre des mesures afin de mettre ordre à ceci, mais jusqu'ici on n'y est pas encore parvenu.

En effet, des Japonais ont tiré des coups de canon sur un des navires de guerre de Votre Majesté, et même ont assassiné un de ses officiers militaires. A ce sujet, S. M. le Taïcoun nous a donné l'ordre d'exprimer à Votre Majesté tous ses regrets sur ces accidents, et, pour prouver sa bonne volonté et ses sentiments d'amitié, de nous réunir en conférence avec un des Ministres de Votre Majesté, afin de donner les explications nécessaires pour que les bonnes relations de part et d'autres continuent éternellement.

Sa Majesté le Taïcoun prie Votre Majesté d'avoir confiance en nous, car nous avons été choisis tous les trois par lui.

S. Exc. le premier ambassadeur a ensuite remis à l'Empereur les lettres écrites à Sa Majesté Impériale par le Taïcoun du Japon.

L'Empereur a répondu:

" Je suis heureux que le Taïcoun du Japon m'ait compris la nécessité de me donner des explications sur les difficultés d'exécution du traité conclu entre nous et sur l'attentat commis contre un officier français. Je désire sincèrement voir nos relations s'étendre de jour en jour davantage, mais pour qu'il en soit ainsi, votre gouvernement doit, avant tout, faire respecter le droit des gens et se bien convaincre de l'accord des puissances européennes, qui défendre, dans les pays lointains, leur honneur et leurs intérêts.

" Votre démarche auprès de moi est la preuve que votre souverain regrette ce qui s'est passé, et je vous vois avec plaisir parmi nous."

Une lettre du prince Napoleon — Le *Siècle* publie le texte de la lettre que le prince Napoléon vient d'adresser au comité central vénitien.

Paris, 28 avril 1864.

Messieurs,

J'ai reçu la brochure que votre comité vient de publier, et que vous avez bien voulu m'offrir en son nom. Je vous vous prie de recevoir tous mes remerciements.

Vous connaissez trop bien, messieurs mes sentiments sur la nécessité de l'unité de l'Italie, pour que j'aie besoin de les exposer ici, comme vous, je pense que la question vénitienne réclame une prompte solution, et je fais des vœux ardents pour que bientôt l'Italie, suivant l'expression de Napoléon III, soit libre des Alpes à l'Adriatique.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Napoleon Jerome.

—Moyen de découvrir une planète. Voici, à cet égard, ce que nous dit M. de Verrier:

" Rien n'est plus simple que de trouver une planète, et voici comment on s'y prend.

" Voulez-vous découvrir une petite planète, munissez-vous d'une de ces cartes sur lesquelles sont classées toutes les étoiles, et dirigez votre lunette sur la région du ciel que vous voulez explorer. La carte est divisée en petits carrés dans chacun desquels se trouvent réparties une, deux, trois, quatre, cinq étoiles. Regardez immédiatement dans le ciel, dans lequel ces carrés sont représentés par des [illegible] placées dans le télescope, et comptez les étoiles.

" Si vous ne trouvez rien de nouveau, recommencez tous les soirs sans vous lasser, pendant des semaines, pendant des mois, toute l'année, s'il le faut; le moment viendra où vous serez payé de votre peine, et où, après avoir compté dans la lunette un, deux, trois, quatre, cinq, six, vous apercevez un beau soir une astre qui ne sera pas indiqué sur votre carte, et le cœur vous battra, en songeant que vous venez de découvrir un monde!"

—On écrit de Fiume au *Wanderer*:

" Il s'est joué, le 27 avril, sur notre théâtre, une scène singulière. Le directeur se trouvait hors d'état de payer ses chanteurs, et ceux ci ne voulaient pas chanter si on ne leur donnait une garantie positive du paiement de leurs honoraires. La municipalité prit le parti du directeur et signifia aux acteurs que, s'ils ne cédaient de bon gré, on les mènerait de force sur le théâtre. C'est ce qui eut lieu, en effet, en présence d'une grande affluence de public. L'orchestre joua l'ouverture, on leva le rideau, le ténor parut sur la scène, mais, n'ouvrit pas la bouche. Le public fait du bruit, le rideau tombe, mais pour se relever bientôt; et alors tout le personnel de l'opéra paraît sur la scène, et la basse-taille expose au public l'injustice dont les acteurs sont victimes, et invoque son appui. La foule se prononce énergiquement, en effet, contre la direction, et finalement les gendarmes conduisent les acteurs en prison. Ils ont été relâchés quelques heures après."

—Dimanche matin dit la *Lombardia*, M. Carlo Ba.... se promenant dans la campagne, non loin de Milan, avec son chien de chasse, entendit quelques gémissements partant d'un canal qui coule à quelque distance de Porta Vittoria. S'étant approché de l'endroit où partaient les gémissements, et guidé par son chien, un triste spectacle s'offrit à ses yeux: une gracieuse et charmante jeune fille et un jeune homme se débattaient dans les eaux du canal. Le jeune homme tentait de se sauver tout en voulant sauver la jeune fille qui semblait, elle, résolue à mourir. M. Ba.... parvint, non sans efforts, à retirer de l'eau d'abord le jeune homme et ensuite la jeune fille. Ils s'étaient attachés par les pieds avec un large mouchoir de soie. La jeune fille reprit peu à peu ses sens, et on dut la transporter dans une maison voisine, où des secours lui furent prodigués. Le jeune homme appartient à une famille honorable de la province de Brescia, et la jeune fille est une charmante modiste de Milan. Ils avouèrent qu'ils avaient résolu de mourir, sur l'opposition qu'apportaient les parents du jeune homme à leur mariage.

Pour Vicksburg—Le beau bateau à vapeur LANCASTER No 4 capitaine McCullough, doit partir ce soir, à 5 heures, pour Vicksburg, en s'arrêtant à Donaldsonville et à tous points intermédiaires jusqu'à destination. Pour plus de détails voir l'annonce publiée plus loin.

FEUILLETON.

LES CHEMINS DE LA VIE,

PAR ALFRED DE BREHAT.

XVI—*FIN.*

—Mais la déposition de M. de Vertuzon! dit M. de Bargelot. Il n'est pas intéressé à s'accuser lui, cependant.

—M. de Vertuzon me doit bel et bien trois cent mille francs, répondit Bonin, et serait enchanté de trouver un prétexte pour ne pas me payer.

M. de Walbrünn hocha la tête, en échangeant un nouveau regard avec le marquis. Ils sentaient bien que Bonin leur mentait effrontément mais ce que l'homme d'affaires avait répondu au sujet des morceaux de papier timbré n'en était pas moins exact.

A la manière dont Bonin avait appuyé sur le mot *discrétion* en le regardant, le banquier n'avait que trop compris que c'était une menace indirecte de révéler au public les tristes secrets qui avaient empoisonné la vie de M. et de Mme de Walbrünn.

Autant pour la mémoire de la comtesse que pour éviter de troubler le bonheur de Jane, le banquier aurait donné tout au monde pour empêcher cette révélation, mais il lui en coûtait de reculer devant un misérable tel que Bonin.

Ce dernier comprit probablement ce qui se passait dans l'âme du banquier, car il se hâta d'ouvrir une porte qui permit à M. de Walbrünn de se retirer sans paraître vaincu.

—Je ne vous demande pas de me croire sans preuves, reprit-il; accordez-moi seulement deux jours, un seul même, si vous le voulez. C'est aujourd'hui qu'on lève les scellés au château de Farnolles. Vous y serez, sans doute; moi aussi.... Voyons d'abord ce qui s'y passera. Vous serez libres ensuite d'agir à mon égard comme bon vous semblera.

M. de Walbrünn et M. de Bargelot se retirèrent, fort intrigués de savoir quel était le projet de l'homme d'affaires et quelle manœuvre il préparait.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, il les retrouva au château de Farnolles. Après qu'on eut produit divers testaments du marquis, successivement annulés par d'autres, Bonin se leva et déposa devant le notaire un testament du marquis, dont la date récente primait toutes les autres.

Ce testament était celui par lequel M. de Farnolles instituait Julien son légataire universel.

M. de Walbrünn et le marquis de Bargelot se regardèrent. Ils comprenaient maintenant la tactique de maître Bonin.

Ce dernier s'approcha d'eux d'un air modestement triomphant.

—Monsieur de Walbrünn, était croyez vous maintenant que vous ayez eu tort de m'accuser? Que pensez vous actuellement de ma conduite dans tout ceci?

—Je pense, répondit le banquier en fixant sur l'homme d'affaires un regard perçant qui força ce dernier à baisser les yeux, je pense que vous avez trouvé un moyen de tromper jusqu'à votre complice.

—Moi?

—Je pense qu'afin de vous ménager un bon une arme contre lui, vous avez gardé le testament du marquis, et déchiré à la place quelque autre papier timbré, que vous avez eu l'adresse d'y substituer.

Bonin fit un haut le corps et joua la nouveau l'indignation.

—Assez, monsieur, lui dit le banquier, ne revenons jamais sur ce sujet. Je vous engage ainsi à vous rappeler que si votre position comme vous le dites ce matin, vous fait une loi de la *discrétion*, j'ai maintenant en main divers papiers qui doivent vous imposer encore plus cette discrétion à l'égard de ce qui me concerne *moi et ma famille.*

Sans écouter les protestations et les doléances de l'homme d'affaires, M. de Walbrünn lui tourna le dos et s'éloigna avec M. de Bargelot.

On n'a jamais su d'une manière bien certaine ce qui se passa plus tard entre Bonin et Vertuzon au sujet de l'obligation de 300,000 francs souscrite par ce dernier. On présume pourtant que l'homme d'affaires a eu l'adroiterie d'exiger le paiement de cette somme. Puis entre deux feux, puisqu'il ne pouvait tirer en dette qu'en avouant l'action coupable qu'il avait commise de concert avec M. Bonin, et doublement dupe dans toute cette affaire, le malheureux Romuald a, dit-on, été forcé de transiger. On suppose qu'il a donné cinquante mille francs à Bonin, ce qui n'a pas empêché pourtant ce dernier de se plaindre amèrement, à qui voulait l'entendre, de l'ingratitude de M. de Vertuzon.

Il en était de reste autant qu'on peut le [illegible] dement de M. de Maupierre. Malheureusement pour lui, ces propos furent répétés au baron, et j'ai même ouï Julien allait porter à Louise deux cent vingt mille francs qu'il acquittait désormais envers le jeune B[illegible].

Julien s'était promis d'être celui, et de ne partir que par le mépris et la trahison de Louise, mais à la vue de cette figure faite et rusée, le souvenir du passé se dressa tout à coup devant M. de Maupierre avec son cortège de honte, de larmes et de souffrances. D'une main il tendit à Bonin les bons sur la Banque, de l'autre il lui administra un soufflet retentissant.

Il lors garda le tout.

Ce digne Isidore n'a pas profité de sa portune. A la suite de quelques tripotages, ses collègues l'ont forcé de donner sa démission. Il s'est retiré avec onze cents mille francs plus ou moins loyalement gagnés.

Comme cela ne lui suffisait pas, il s'est mis à faire le commerce des propriétés comme son frère, mais en province, et sur une plus grande échelle. En visitant des bois dans la Nièvre, il a gagné une pleurésie qui l'a emporté en quelques jours.

Si, vous voulez, dit-on épouser Romuald de Vertuzon, dont la rancune n'a pu tenir contre la perspective des quatre vingts mille francs de rente qu'aura un jour la grosse Valentine. Ce sera, certes, ni monsieur, ni Mme B[illegible] qui mangeront leur fortune. Ces deux vieillards, qu'on devait croire insensibles à tout sentiment humain, ne peuvent se consoler de la mort leur fils. Ils ont vieilli de dix ans, mais n'en sont que plus avares et plus durs aux pauvres gens.

Le timide Louis de Chamvr[illegible] s'est engagé et a été battu en Italie comme un beau diable. Il est déjà maréchal des logis chef et je vous réponds que l'uniforme des hussards l'a promptement guéri de sa timidité. Ses camarades cependant l'accusent encore de rougir quand il parle à une femme.

Ne trouvant plus personne à exploiter parmi ses camarades, Broeuvant s'est fait marchand de contremarques. C'est le cauchemar du pauvre Marcel, qui l'a déjà habillé de neuf trois ou quatre fois, mais qui a été obligé de se débarrasser complètement de son ancien ami. Ce dernier avait pris en effet l'habitude d'emporter un souvenir de chacune de ses visites. Or, ces souvenirs affectaient surtout la forme de vêtements, de porcelaines rares, et même de couverts d'argent. Ce dernier souvenir ayant paru à Marcel digne de [illegible] il [illegible] Broeuvant de faire pendre ailleurs et lui a définitivement fermé sa porte.

Jane de Walbrünn a épousé Julien de Maupierre. Tous deux aiment la retraite. Ils habitent Saint-Nommecourt. C'est là qu'ils passent presque toute l'année avec la vieille baronne et M. de Walbrünn, qui a complètement renoncé aux affaires.

La santé de M. de Walbrünn s'est améliorée d'une façon extraordinaire, depuis que de émotions douces et calmes ont remplacé la sombre tristesse qui le minait. Il prétend qu'il atteindra la centaine et que ce seront ses [illegible] vers[illegible] avec la baronne de Maupierre. Il passe la moitié de ses journées à promener l'aînée de ses enfants de ma fille, qui porte le nom de Louise, dont il a été le parrain avec la vieille baronne. Tout le temps qu'il ne consacre pas à ses petits enfants, il l'emploie à faire du bien. On le voit coiffé presque toujours avec Mme Blanche de Maupierre. Tous deux sont à l'âge [illegible] à causer du passé.

Jane et Julien, eux, bénissent le présent et se promenant la main dans la main, en fondées rêves d'avenir, en caressant les têtes blondes de leurs trois enfants, Louise, Marcel et Cécile.

La vie n'est-elle pas en effet comme une haute montagne? Tant que vous la gravissez, vous ne voyez que le sommet, c'est à dire l'âge viril, qui marque la moitié de votre voyage. Arrivé au spectacle dont vous espérez jouir des que vous aurez atteint cette hauteur, vous voudriez contempler ses cieux, et vous voyez la glace de la hauteur de votre marche. Une fois au sommet et promptement descendant d'un aspect que qui est loin de répondre à vos rêves, il faut songer à descendre de l'autre côté dans la vallée où la tombe vous attend. Vous voudriez alors ralentir votre marche, mais il n'est plus temps. Vous allez plus vite que vous ne voulez et plus les quelques vous éloigne du sentier fleuri qu'on part courir vos belles années, plus la distance en fait disparaître les aspérités et l'embellit à vos yeux.

Marcel Cavan vient chaque année passer quelques mois chez ses amis; il est considéré comme faisant partie de la famille, et les enfants poussent des cris de joie quand il se voit arriver.

Sa statue du *Gladiateur* a obtenu un grand succès à la dernière Exposition et lui a valu la croix. C'est maintenant un des jeunes sculpteurs en qui l'on espère le plus.

Aime-t-il encore Mme de Bargelot? Lui seul pourrait le dire. En apparence du moins, rien ne trahit cet amour, mais Marcel a une telle force de caractère et tant d'empire sur lui-même, qu'il est difficile de lire dans son cœur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a refusé en fort beau mariage. Il répond à toutes les instances de la vieille baronne, que son amour pour l'art et son affection pour les Maupierre ne laissent de place dans son cœur à aucun autre sentiment.

Il a souvent des accès de tristesse sans motif apparent; il se renferme alors dans son atelier et travaille avec acharnement. Durant ses *pallons noirs*, comme les appellent Cavan, son élève, le petit Marcel, est la seule personne qui ait le droit de forcer la consigne et de pénétrer jusqu'au jeune sculpteur.

Il a, de reste, trouvé moyen de s'acquitter envers les Bargelot, dont il est maintenant le meilleur ami, et cela d'une façon d'autant plus chevaleresque, que, sauf les intéressés, personne n'a connu la vérité.

A la suite d'affaires d'élections, M. de Bargelot avait eu une discussion fort vive avec une espèce de spadassin, que le marquis avait traité fort durement. Avant que ce dernier eût envoyé ses témoins, ce qu'il se préparait à faire, Marcel a trouvé moyen de chercher querelle au coupe-jarret en question et de se battre séance tenante. Tous deux ont été blessés mais l'adversaire de Marcel était si grièvement atteint, qu'il en est mort. Mme de Bargelot, qui s'est doutée du motif auquel Marcel avait obéi en engageant cette affaire, en a remercié avec effusion le jeune sculpteur.

—Je sais que vous avez dit à M. de Bargelot tout ce qui s'était passé entre nous, répondit Marcel. Au lieu de m'en vouloir, de me ridiculiser et de me nuire, comme tant d'autres l'auraient fait à sa place, il n'a usé de son influence que pour m'être utile. Je suis heureux d'avoir pu lui prouver qu'il n'a pas obligé un ingrat.

L'issue fatale de ce duel a probablement sauvé M. de Vertuzon, car Marcel, un peu rancunier de sa nature, avait juré de le souffleter dès qu'il se serait acquis par son talent une position qui ne permit plus à Romuald de refuser de croiser le fer avec lui.

Quelques jours avant son duel avec l'ennemi de M. de Bargelot. Marcel avait été décoré pour ses travaux au Salon.

—Quel bonheur! avait-il dit d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant, je pourrai donc souffleter M. de Vertuzon!

On juge des transes de celui-ci et de sa respectable mère. Elle avait déjà deux lettres toute prêtes pour le préfet de police. Heureusement pour elle, des amis communs se sont interposés et l'on a calmé le jeune sculpteur. Maintenant, Romuald et lui ne s'aiment pas davantage, mais ils se saluent et se parlent même au besoin.

Ainsi qu'il l'avait toujours rêvé, Laramée a pris la haute direction des chasses de Saint-Nommecourt. Il couve déjà des yeux le petit Marcel, qui n'a que six ans. Comme le petit drôle est vigoureux pour son âge et tape volontiers, Laramée prétend qu'il deviendra un rude chasseur, digne de la réputation cynégétique des Maupierre.

En attendant qu'il puisse le conduire à la bauge d'un sanglier, Laramée l'emmène souvent, pour l'habituer à lui et familiariser l'enfant avec les chiens et les chevaux.

De son côté, le petit garçon s'est pris d'une belle amitié pour le vieux piqueur. C'est vraiment un spectacle à la fois risible et touchant de les voir tous les deux cheminant dans la cour Toujours grave, Laramée marche à petits pas plant en deux son grand corps pour donner la main à son élève. Celui ci trottine à côté de lui, poussant des cris joyeux et montrant du doigt au vieux piqueur chaque objet qui frappe son attention. Laramée, ravi de sa joie, lui donne une foule d'explications que l'enfant comprend plus ou moins, mais qu'il écoute attentivement, en fixant ses grands yeux sur ceux de son vieil ami.

La meilleure preuve, suivant Laramée, que Marcel sera un chasseur et un cavalier, c'est qu'il ne sort jamais sans un fouet. Comme il s'en sert quelquefois contre sa sœur, on le lui retire, mais Laramée en a une provision et l'enfant sait qu'il peut compter sur le magasin de son ami.

Un grand moment de bonheur et de fierté pour Laramée, c'est lorsqu'il peut déployer les talents de son élève aux yeux de ses parents. Tenant par la main Marcel qui l'air grave du seigneur, rend attentif, Laramée lui fait nommer les principaux chiens et désigner tous les chevaux l'un après l'autre. On grimpe successivement sur deux ou trois chevaux l'enfant, à qui on fait ensuite caresser quelques chiens, qui lui rendent ses naïves caresses en lui léchant les mains. Habitué à ce manège Marcel n'a pas peur et rit gaiment. Alors Laramée, se redressant dit à M. et à Mme de Maupierre avec un air de triomphe impossible à rendre.

—Quand je disais à madame la baronne que M. Marcel serait un chasseur et un cavalier fini!

Mme Jane de Maupierre sourit au digne provocateur, et reporta sur elle une partie de l'affection qu'il avait jadis pour la mère de Julien, à qui Jane ressemble tant.

Julien donne quelques cigares à son vieux compagnon de chasse, et celui-ci s'en va heureux comme un roi.

Quelquefois aussi la petite Louise se joint à l'heureux voyant le triomphe de son frère. Elle veut caresser les mêmes chevaux et les mêmes chiens que Marcel. M de Walbrünn et la vieille baronne la suivent de l'œil, rouvrant et tremblant à la fois.

Quant à Laramée, il ne sait s'il doit être satisfait comme ayant de voir cette petite fille braver de courage avec son élève favori, mais le premier sentiment finit par l'emporter.

—C'est la famille, voyez-vous madame, dit-il alors à Mme de Maupierre. D'ailleurs le nom de Louise a porté bonheur à mademoiselle. Ce sera un ange comme la mère de M. Julien.

Mais Louise montait à cheval comme Mme la baronne, et Mme la baronne y montait comme Marcel aussi sera digne des Maupierre, madame. Tout ce que je demande à Dieu, c'est de vivre assez pour le conduire à ses premières chasses... Avec la permission de Mme la baronne...

Sur cette phrase respectueuse, il embrasse leur deux enfants (Cécile ne compte pas encore pour lui).

Là-dessus, on reprend le chemin du château. Louise et Marcel ouvrent la marche, quelquefois trottinant sur leurs petites jambes quelquefois portés chacun sur un bras du vieux piqueur, qui marche, fier et grave, ravi de son précieux fardeau. Derrière cette avant-garde viennent Jane et Julien, se donnant le bras, heureux de leur amour et de la joie de leurs enfants.

Enfin, un peu en arrière, marchent lentement M. de Walbrünn et la vieille baronne de Maupierre, les yeux fixés sur le jeune couple, souriant et soupirant à la fois à la vue de ce bonheur qui leur rappelle tant de doux et de cruels souvenirs. Souvent, alors, tous deux se serrent étroitement la main, et leurs yeux humides échangent un regard se lèvent ensemble vers le ciel.

Alfred de Brehat.

FIN.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 2 juin.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Jeudi, 2 juin, à 5 heures P. M.

COTON—La faible quantité de coton sur place, jointe aux prétentions des détenteurs, ont empêché les ventes [illegible] Le marché est [illegible] de la semaine dernière.

ETAT DU COTON.

Stock sur place le 1er sept 1863, ...balles		1687
Arrivé cette semaine	1186	
Arrivé antérieurement	112112	
		113,298
Exporté cette semaine	2857	
Exporté antérieurement	103146	
		105919
		6382
Sur place et à bord de navires		8116

SUCRE ET MELASSE—Le marché a été dans la semaine [illegible]

FARINE—Hier, sans avis préalable, 1000 barils de farine superfine ont été vendus, au débarcadère, à des conditions privées. Aujourd'hui, 200 barils de superfine ont changé de mains à $7 et 200 de bonne extra à $7 le baril. A l'encan, il s'en est vendu 600 barils de légèrement avariée, à $5 80 à $6 50 le baril.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre pouvant, de l'Ouest et celui du Nord se vendent à 46 et 48 cts la livre et le fromage de l'Ouest se débite à 15 à 18 cts la livre—Le fromage abonde et est calme, tandis que le beurre est rare et en demande.

BACON—Un lot de 15 barriques de plats côtés d'épaules s'est vendu à 14 cts la livre.

SAINDOUX—900 tierçons saindoux de choix de l'Ouest, kettle rendered, se sont vendus à 15 cts la livre. C'est la première vente de saindoux qui ait eu lieu cette semaine.

WHISKY—Un lot de 50 barils de whisky brut s'est vendu, hier, à $1 35 le gallon.

CORDE D'EMBALLAGE—150 rouleaux de cette article ont changé de mains, il y a un ou deux jours, à 2 cts la livre.

SACS EN FITRE—Il s'est fait des reventes de 210 balles de sacs, en deux lots, à 30 cts le sac.

SON—Pas de demande. L'article est offert à $1 65 à $1 7 les cent livres, mais pas de vente.

MAIS—Environ 600 sacs de blanc prime se sont vendus en lots à $1 61 le boisseau.

FRETS—Le taux du coton sur les steamships à destination de New York est de 2 cts par livre. Deux navires à destination de Liverpool prennent du coton à [illegible]. Une barque, partant pour Bordeaux, prend des douves à $60 le millier, et, en même temps, d'autres marchandises à 80 pts le pied. Il y a en outre, une autre barque à destination du Havre; mais aucun engagement n'a encore été pris quant à ce qui concerne son chargement.

Arrivé durant la semaine dernière: 27 boucauts tabac, 857 barils [illegible], 1486 barils et 204 barillets graisse, 10 barils bœuf, 711 barriques et 168 caisses bacon, 13720 barils farine, 1463 barils whisky, 291 barillets et 108 quarts beurre, 848 caisses fromage, 1073 barils pommes de terre, 281 barils harengs, 4570 sacs avoine, 3565 balles foin, 155 [illegible], 600 caisses chandelles, 333 peaux, 914 barils oignons, 461 sacs riz et 1474 do son.

—Exporté. 51,000 douves, 1236 barils farine, et 234 barillets saindoux.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 3 juin 1864.

Il n'y a pas eu d'arrivage hier. Vendu, 18 bœufs, 15 cochons et 10 veaux. A vendre, 260 bœufs, 294 cochons, 1040 moutons et 64 veaux.

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net.	— — à 24
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net.	— — à 22
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net.	— — à 20
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	60 00 à 80
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à [illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— — à [illegible]
Bœufs du Texas, quak. toûs leurs, par tête	— — à [illegible]
Cochons, gr	10 — à 12
Moutons, en lots, par tête	7 00 à 9 00
Vaches à lait, par tête	40 00 à 80 00
Veaux, par tête	20 00 à [illegible]
Veaux, 2e qual, par tête	15 00 à 18

Service funèbre.

Une messe pour le repos de l'âme de feue dame Casimir COURCELLE, née MARCHAND sera célébrée SAMEDI matin, 4 du courant, à sept heures moins un quart, à l'église St-Augustin. Les parents, ainsi que les amis de la famille, sont priés d'y assister. 2juin-2t

Décédé hier après-midi à 3 heures, à l'âge de 87 ans, M. [illegible] PERILLIAT cadet, vétéran de 1814 et 15. Les amis et connaissances de la famille et ceux de son gendre M. R. O. Couder, sont priés d'assister sans autre invitation, à son enterrement, qui aura lieu cette après midi, à cinq heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure No 95 rue Domaine, entre Bourbon et Dauphine.

Décédée jeudi matin, 2 juin [illegible] au Camp No 312 près [illegible], à l'âge de 45 ans, AGNES COBRE, épouse de James De[illegible]. Ses amis et connaissances, ceux de son mari et ceux de son fils, [illegible] sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui 3 du courant, à 4 heures, demeure de la défunte.

Les journaux de Londres et de Bordeaux sont priés de reproduire cette annonce.

ATTENTION.

☞ M. [illegible] [illegible]

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Vendredi [illegible]. Changement de programme—NOUVELLES DANSES et NOUVELLES ROMANCES. Les portes s'ouvriront à sept heures et le spectacle commencera à huit heures.

Théâtre St-Charles.

Vendredi [illegible]. THE SEVEN SISTERS [illegible]

Demande de commis coiffeur.

ON DEMANDE un bon COMMIS COIFFEUR. S'adresser [illegible]

DEMANDE DE PENSION.

UN MONSIEUR [illegible] désire trouver une pension dans une famille française [illegible] S'adresser par lettre [illegible] bureau de l'Abeille. 3juin—1

DEMANDE

ON désire acheter une petite maison [illegible] dans [illegible] S'adresser à F. FAUCHER, courtier, No 34, Passage de la Bourse. 3juin—1

FRET.

[illegible]

$20 de récompense.

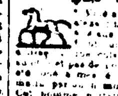

[illegible] un CHEVAL [illegible]

JNO DUEK, [illegible] Magazin

WHISKY [illegible]

E. J. HART & Co.

HUILE DE LIN [illegible]

E. J. HART & Co.

CHAMPAGNE [illegible]

E. J. HART & CO.

[illegible]

CHANDELLES [illegible]

E. J. HART & Co.

Jour de départ, SAMEDI 4 [illegible]

Pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires sur le fleuve.

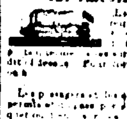

Le [illegible] STAR [illegible]

JOHN S. GRAY [illegible]

POUR MATAMOROS

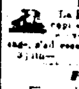

[illegible] JOSEPH KE[illegible]

POUR TAMPICO.

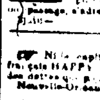

[illegible] E. FERNANDEZ [illegible]

AVIS.

☞ Ni le capitaine [illegible] du navire français HAPPY, de Bordeaux, [illegible]. Nouvelle-Orléans, 31 mai 1864. E. BORDELOIS. 1juin—3t

☞ Les consignataires par le navire français HAPPY de Bordeaux [illegible] Nouvelle-Orléans, 31 mai 1864. E. BORDELOIS, [illegible] Vieille Levée. 1juin—4

Marchandises d'Eté.

REDUCTION DE PRIX

POUR

CLORE DES CONSIGNATIONS.

1500 yds GRENADINE SOIE de Lyon à 37½ cts.

do ECOSSAISE,

do QUADRILLEE,

do BRODEE,

FOULARD fond blanc...............à 30 cts.

ORGANDI IMPRIME...............à 40 cts.

JACONAT IMPRIME, nouveaux dessins à 25 cts.

CHALES MOZAMBIQUE, nouveauté à $3 50.

do DENTELLES...............de $3 à $45.

PETITES POINTES DENTELLES de $3 à $18.

ECHARPES do à $2 50.

CHALES FILET, de toutes nuances

do DENTELLE de laine,

GANTS FIL D'ECOSSE, à 50 cts la paire,

150 doux. BEAUX BABANGLA S,

TRES BON MARCHE.

J. LEVOIS & Co.,

29mai—4f Canal coin Bourbon.

DEMOISELLE DE VENTE.

ON demande de suite une demoiselle de vente se connaissant en lingerie et en broderie et parlant le français et l'anglais. S'adresser chez Mme Léon au coin des rues St-Pierre et Bourbon. 1erjuin—3f

A VENDRE.

CENT MILLE pieds de bois de cypre de choix, de grandeurs convenables pour le marché de Cuba, à vendre en lots. Ce bois est livré sur la rive droite du fleuve, au-dessus du Canal de la Compagnie. S'il n'est pas vendu sous peu, le propriétaire l'expédiera. Pour les détails, s'adresser à W. C. CUTLER, 3mai—4f Au coin des rues Front et Tchoupitoulas

AVIS.

PERDUE OU VOLEE—Une traite datée de St-Louis, 2 avril 1864, tirée par W. C. K[illegible] & Co, à cinq jours de vue, sur Converse & Kennett pour $5,000, à l'ordre de H. T. Mudd, et endossée par lui, à mon ordre et acceptée par Converse & Kennett. Le paiement en a été arrêté. Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier la dite traite.

D. C. BATES.

Nlle-Orléans, 1er juin 1864. 1juin—3f.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour, en cette ville sous la raison de Piaggio & Viosca, [illegible] a été dissoute le 16 avril dernier. MM. Piaggio Frères, [illegible] s'occuperont de notre liquidation et continueront le même genre d'affaires. G. B. PIAGGIO, P. E. PIAGGIO, J. VIOSCA Jr. 23 mai 1864.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société sous la raison PIAGGIO FRERES. Ils continueront le même genre d'affaires que leurs prédécesseurs et s'occuperont de la liquidation de l'ancienne maison. ENRICO PIAGGIO. DARIO PIAGGIO. 24mai—15f

LE Dr CAPDEVIELLE

Donne des consultations à l'HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE de neuf à dix heures A. M. Domicile, RUE DE CHARTRES No 190. [illegible]mai—5m

On demande un bon barbier.

S'adresser rue St Charles, No 36. 2mai—6f

Demande de domestique

ON demande une femme blanche pouvant faire la cuisine et laver. S'adresser au bureau de l'Abeille, de neuf heures à trois heures. 27 mai—6f

VENTES A L'ENCAN

Marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT

Salle d'encan [illegible] rue de Chartres

VENDREDI 3 courant, à 10 heures du matin, se vendra à son magasin d'encan [illegible] rue de Chartres No [illegible]

[illegible]

50 barils Farine

PAR GABRIEL LEAUMONT

VENDREDI 3 courant, à [illegible] heures [illegible] à son magasin d'encan [illegible] rue de Chartres No 8.

50 barils farine. Conditions—au comptant.

Scrips d'assurances et actions de banques

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

SAMEDI [illegible] à midi [illegible] à la Bourse [illegible]

5 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

AUSSI—

$[illegible] scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la N.-O. [illegible]

[illegible] Compagnie d'Assurance des Marchands [illegible]

[illegible] de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane, 1861 et 1863.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3juin

COTON—COTON

PAR Wm P. VINCENT, encanteur

SAMEDI [illegible] à midi, il sera vendu au No [illegible] rue Douane—

43 balles coton.

Conditions—comptant en billets du Trésor [illegible] 3juin

Gréements, chaînes, cercles de mâts, &c

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Amutes, café, farine, son.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur

SAMEDI [illegible] au magasin de [illegible] rue des Magasins No [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant [illegible]

Succession de Wm Mure—No [illegible]

Deuxième Cour de District—Grande vente importante de beaux meubles, glaces, tableaux, statuettes objets d'art, verrerie, services en porcelaine, argenterie et plaqué, gravures—une bibliothèque composée d'ouvrages de prix sur tous les sujets—appartenant à la succession Wm Mure, ci-devant consul de S. M. B.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur.

Bureau, Commercial Place No 1.

[illegible] MERCREDI [illegible] rue Toulouse entre les rues Dryades et Nayades [illegible] de l'Hon. R. K. Howell, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du [illegible] [illegible]

MEUBLES [illegible]

MEUBLES des chambres [illegible]

MAGNIFIQUES TABLEAUX A L'HUILE

GRAVURES

[illegible]

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

Edward H. Martin [illegible] James W. S[illegible] Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane—No [illegible]

[illegible]

AVIS.

☞ Nous soussignés, passagers à bord de la goëlette JOVEN MARIA, de la N.-Orléans à Matamoros, [illegible] capitaine [illegible]

Louise Ouger[illegible], Mme Louis Baron, E. Anne et fils, J. Maumer, Camille Lescote, Baffer, P. Videau, J. W. Tyron, Dupratt et sa dame, Jules Bloy.

ATTENTION CORDONNIERS (PATRONS.)

—*Assemblée Générale*—

LES PATRONS [illegible] sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu VENDREDI prochain, [illegible] rue de la Douane entre Royale et Bourbon. Par ordre de plusieurs cordonniers. 2juin—2t

DIVERS—DIVERS

2 pipes genièvre de Hollande "Meder Swan".

14 futailles eau de vie de la Rochelle, Rastoan et Pellevoisin,

50 quarts et octaves eau de vie imitation 4me preuve

10 barils whisky Pike's Magnolia,

40 do do Monongahela,

30 do do vieux Bourbon "Celken Cock"

60 caisses absynthe "Pernod & Terzin & Lecoultre", véritable,

60 caisses absynthe Noilly, Pratt & Co, importée

60 do kirsch "Dubied" do

500 do vins rouges de Bordeaux, divers crus,

50 do liqueurs super fine, importées,

25 sacs cacao de Guayaquil,

150 barils sucre en morceaux et en poudre de N. Y.,

100 caisses sardines à l'huile en ½ de boîtes

10 do câpres et truffes du Périgord,

100 do bitters de Hostetters,

100 do Wolfe's Schnapps,

50 do vin de Muscat

150 do ferblanc en feuilles IC, IX & C

50 paquets fil de fer, divers numéros,

200 barillets bi carbonate de soude,

60 balles toile d'emballage, &c &c.

A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, 2juin—3f No [illegible] Vieille Levée

ON DEMANDE

UNE NOURRICE âgée de vingt à trente ans, n'ayant pas de [illegible]—S'adresser au No [illegible] encoignure des rues Jackson et Constance. 2juil—3f

Clous français

POUR FERS A CHEVAL.

GROSSEURS ASSORTIES.

A vendre à BAS PRIX, par VOSE & WEST,

2juin—3t rue des Magasins, Nos 119 et 121

G. LAVIE.

91..........Rue St Charles..........91

Entre Canal et Commune,

VIENT de recevoir directement de Paris un assortiment complet d'articles pour messieurs.

Chemises en toile de la célèbre maison Charvet, nouveautés, gilets de peau, caleçons, chaussettes, mouchoirs batiste, foulards, cols, gants fil d'Ecosse, cravates Jeune France, bretelles &c &c.

Il prévient les dames qu'il débarque un assortiment de plusieurs caisses de parfumerie fine telle que:

Eau de Cologne, eau de Lavande, vinaigre de toilette, huile, pommade, cosmétique et savons de la Société Hygiénique, eau et poudre dentifrice du Dr Pierre, extraits Lubin, savons pour familles.

Brosses à tête, brosses à ongles, brosses à dents, peignes, et une infinité d'autres articles.

Le tout à des prix très modérés

7 mai—1m—MAV

AVIS.

MM GOTTSCHALK & MAGNER, notaires, ont transporté leur bureau au No 119 rue [illegible] Commune, entre St. Charles et Carondelet. 1e mai—[illegible]

Sucre et café de la Havane.

100 Caisses sucre de la Havane, 40 sacs café do

A vendre par E. TROISGROS, 16 rue Douane, 31mai—15f entre Chartres et Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, vêtements, chapeaux, bottes et souliers.

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur, Bureau, rue de Chartres No [illegible]

VENDREDI 3 juin, à 10 heures du matin, il sera [illegible]

[illegible]

COTON. COTON.

207 balles coton, à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible] à deux heures, au magasin [illegible] rue du Camp No [illegible]

[illegible] Trésor des Etats [illegible] 3juin

Mousse, farine, morue, beurre, saindoux, whisky, eau de vie, &c. à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible] rue du Camp, No [illegible]

[illegible]

Tabac TABAC

217 caisses tabac de choix, de Virginie

PAR R. T. MONTGOMERY.

[illegible]

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co.,

JOSEPH H. LZ, encanteur.

SAMEDI [illegible] à [illegible] heures du matin [illegible] No 45 et 49 rue de la [illegible]

150 caisses bottes, souliers et brodequins.

[illegible] 3juin

Vente [illegible] "Water Works" [illegible] Assurances, métairie [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. G. [illegible]EZ, Encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

[illegible]		Canal	
[illegible]		de [illegible]	
[illegible]		Crescent City	
[illegible]		Mutual Ins Company	1860
[illegible]		do	do
[illegible]		do	do
[illegible]		do	do
[illegible]		do	do
[illegible]		do	1861
[illegible]		do	1862
[illegible]		do	1863

Grande vente de meubles

Contenus de l'Hôtel d'Orléans, meubles acajou [illegible] verrerie, tapis, rideaux [illegible] matelas &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

R. G. [illegible], encanteur.

L[illegible] rue [illegible] St Louis et Toulouse [illegible] ORLEANS—

Meubles de chambres,

Meubles de salons,

Meubles de salle à manger,

Rideaux, tapis,

Glaces, tableaux,

Vaisselle et verrerie,

Moustiquaires, matelas,

Ustensiles de cuisine,

&c. &c. &c. &c.

Bijouterie Bijouterie!

PAR [illegible] J. SPEAR, Encanteur.

S[illegible]

Vente d'un magasin de Modes

PAR P[illegible] J. SPEAR, encanteur,

[illegible]

Vente sans réserve de vins fins, champagnes, madère et sherry.

PAR P[illegible] J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

Aussi

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau, No 9 rue Royale, près St Louis

[illegible] samedi, le 4 de juin 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Propriété sur la rue Ste Anne

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 4 juin 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant A. Dreyfous notaire public. 3juin—2f

Sept beaux terrains dans le 3me District près de la station du chemin de fer de la ville, encoignure Pologne et Craps.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi 4 juin 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

SEPT LOTS DE TERRE, contigus désignés par les Nos 1 à 7 formant l'encoignure des rues Pologne et Craps. [illegible]

A [illegible] de vente par devant Abel Dreyfous, notaire public. 30 mai

Vente d'une jolie vacherie, pour cause de départ.

J. Cas[illegible] au moment de partir [illegible] vendre à l'encan le [illegible] à 10 heures précises du [illegible] de la Métairie, encoignure [illegible] et Orléans, près du Parc—

[illegible] vaches, plusieurs avec leurs veaux,

[illegible] de provisions,

[illegible] de 8 à 10 ans de crès,

Le [illegible] meubles de la vacherie,

Conditions—Au dessous de $[illegible] comptant [illegible]

Gardienne d'Enfans

ON demande une jeune fille de 15 à 20 ans, comme gardienne d'enfans, dans une famille respectable. Une française serait préférée. S'adresser rue Felicité No 86, entre les rues Laurel et Annonciation. 3juin—2f